

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 25/04/2019	Dossier complet le : 8/8/2019	N° d'enregistrement : 2019/3487 20 19 487

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUES - PARC JACQUES VERNIER A DOUAI

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération DOUAISSIS AGGLO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

POIRET, Christian, Président

RCS / SIRET

1 7 5 9 0 2 1 1 3 0 1 3 2 7

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
En référence à l'article R.122-2 du code de l'environnement : 21: Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker.	f) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les aménagements hydrauliques au sens de l'article R.562-18 du code de l'environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à aménager une zone d'expansion de crues dans une partie du Parc Jacques Vernier à Douai afin de limiter les risques d'inondations dans des secteurs très urbanisés du Douaisis. Le projet consiste à rehausser le chemin de halage sur un linéaire de l'ordre de 200 m et à aménager en amont de l'écluse Fort de Scarpe, un déversoir d'entrée sous la forme d'un dalot de 5 m de long sur 1 m de haut.

Ce dalot sera prolongé par une noue de 5 m de large sur 0,30 m de profondeur, enrochée sur les premiers mètres. Un trop plein avec une vidange en direction de la Cunette des Pestiférés sera également aménagé.

Une plateforme d'accès pour l'installation de pompes autonomes viendra compléter ce dispositif pour vidanger la zone d'expansion de crues après le débordement.